

- REMPLIR 1 FORMULAIRE PAR MANIFESTATION
 - 1 MOIS AU MOINS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION

FORMULAIRE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS LORS DE **MANIFESTATIONS**

À retourner au service Déchets :

Par courriel : environnement@cc-lacgorthez.fr

Par courrier : Service Déchets
Hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez
Rond-point des chênes BP 73
64150 Mourenx

ORGANISATEUR

NOM DE L'ASSOCIATION :

RESPONSABLE OU PERSONNE RELAIS :

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TÉLÉPHONE :

MANIFESTATION

INTITULÉ DE LA MANIFESTATION :

DATE DE LA MANIFESTATION : DU

NOMBRES DE PERSONNES ATTENDUES :

ADRESSE DE LA MANIFESTATION ET DE LIVRAISON :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

Si besoin un plan peut être joint à la demande.

CONDITIONS DE PRÊT

- ☛ Les équipements sont prêtés à titre gracieux.
- ☛ Les équipements sont livrés en un seul point par le service de la communauté de communes de Lacq-Orthez.
- ☛ L'emprunteur s'engage à installer et conserver le matériel dans de bonnes conditions afin de prévenir tout dommage et tout vol.
- ☛ En cas de dommage, perte ou vol du matériel, l'emprunteur est responsable à hauteur des frais de réparations ou de remplacement.
- ☛ L'emprunteur s'engage à respecter la charte ci-dessous.

CHARTE À RESPECTER

ARTICLE 1 PRÉVENIR LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN AMONT DE L'ÉVÈNEMENT

La meilleure gestion des déchets consiste à en produire le moins possible. L'organisateur s'engage à réduire la production de déchets à la source, en favorisant l'utilisation de vaisselle réutilisable, en évitant les nappes en papier...

ARTICLE 2 INCITER AU TRI ET À LA PROPRETÉ SUR L'ÉVÈNEMENT

La qualité du tri et la propreté du site nécessitent que celui-ci soit équipé de manière adaptée. L'organisateur s'engage, en lien avec le service déchets à mettre à disposition des participants les contenants nécessaires au tri, aux endroits stratégiques. L'organisateur désignera un référent « collecte et tri des déchets ». L'organisateur s'assurera que le site soit propre après la manifestation.

Si l'organisateur demande des totems de tri, il s'engage à acquérir des sacs transparents jaunes pour le tri des emballages recyclables. Le référent veillera à ce que les sacs soient vidés à une fréquence régulière pendant l'évènement.

Les sacs pour les emballages recyclables devront être **vidés en vrac dans les bacs jaunes**.

Les sacs pour les déchets non recyclables devront être **fermés** et mis dans les bacs verts pour les ordures ménagères.

ARTICLE 3 SENSIBILISER ET MOBILISER L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS

L'organisateur s'engage à informer les participants sur les consignes de tri et sur les solutions de tri mises à disposition sur le site. Le référent devra contrôler la bonne qualité du tri et si besoin corriger les erreurs avant la collecte.

TYPE DE MATÉRIEL ET QUANTITÉS SOUHAITÉES

Modèle	Volume	Quantité
 Bac jaune pour le tri des emballages recyclables	360 litres (2 roues)	
	770 litres (4 roues)	
 Bac vert pour les ordures ménagères non recyclables	360 litres (2 roues)	
	770 litres (4 roues)	
 Bac bleu pour le tri des cartons	770 litres (4 roues)	
 Support de tri deux flux : Déchets recyclables / déchets non recyclables	Sacs non fournis par la collectivité.	
 Colonne à verre mobile <i>Cette colonne doit être disposée sur un emplacement où elle restera facilement manœuvrable une fois pleine (Sol dur, sans pente et accessible pour un camion)</i>	1 m ³	

Date de la demande :

Signature :